

CANADA

Province de Québec

M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le lundi 22 juin 2015 à compter de 18h30 à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe, maire
Mme Martine Coulombe, conseillère
M. Patrick Courville, conseiller
M. John Rodgers, conseiller
Mme Jocelyne Lyrette, conseillère

Absence motivée : Mme Johanne Bonenfant, conseillère – mairesse substitut, et M. Éric Bélanger, conseiller.

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

ASSISTANCE

Mesdames : Kimie Désabrais, Natacha Desjardins journaliste à la Radio CHGA, Marie-Noël Hamelin, Hélène Hubert et Claudette Lyrette

Messieurs : Joao Cardoso, François Céré, Simon Désabrais, Gaston Guindon, Daniel Lafrance, Gilles Lyrette, Jean-Claude Lyrette et François Robert journaliste au journal La Gatineau

ORDRE DU JOUR

PROJET DE RÈGLEMENT N° 020215-268

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de l'assemblée publique de consultation

900 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 020215-268

900-01 Projet de règlement ayant pour objet de créer une ou des zones pour permettre l'ajout de certains usages commerciaux en bordure du chemin Baskatong

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

1100 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

P-2206-570

Ouverture de l'assemblée publique de consultation

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée publique de consultation ouverte à 18h30. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu à 18h30 que l'assemblée publique de consultation soit ouverte.

Adoptée

900 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 020215-268

La directrice générale, Julie Rail, explique à l'assistance le but de cette modification de zonage, le secteur touché ainsi que les usages qui y seront autorisés.

Le second projet de règlement sera adopté à une séance ultérieure.

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

L'assistance est invitée à prendre la parole et poser des questions sur ladite modification de zonage. Aucune question n'est posée.

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

P-2206-571

Fermeture de l'assemblée publique de consultation

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu de lever l'assemblée publique de consultation à 18h55.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale